

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025

ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250211-DE



Exécutoire le 3 mars 2025



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 18 février 2025

**Delib20250211**

## Séance du 24 février 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE  
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA  
Mme Rachel LOPEZ à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA , désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025



ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250211-DE

Exécutoire le 3 mars 2025

**Delib20250211**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour l'acquisition d'abris de touche pour trois terrains du stade municipal de la Commune de Cormelles le Royal**

Il est souligné que les abris de touche actuels sont en mauvais état et qu'il est donc essentiel de les remplacer. Ce projet inclut le remplacement de trois abris de touche de 1,50 m pour les arbitres et de six abris de touche de 2,50 m pour les équipes.

Le club de football ESC de la Commune de Cormelles le Royal compte environ 380 adhérents et dispose d'installations sportives mises à disposition par la Commune, comprenant un terrain d'honneur, deux terrains annexes, une grande aire de jeux et un petit terrain à 9.

Pour ces nouveaux abris de touche, le choix s'est porté sur un matériau composite, constitué d'une armature en fibre de verre et de résine polyester, ce qui leur confère une grande robustesse et élimine tout risque de rouille, tout en nécessitant peu d'entretien. L'extérieur est recouvert d'un gelcoat, un matériau teinté dans la masse qui assure un aspect lisse et neuf tout au long de leur utilisation.

Le coût global de ce projet a été estimé par les services de la Mairie à 12 591,00 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) afin d'obtenir une subvention, la plus importante possible, dans le cadre de la sécurisation de ces installations.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- sollicite une aide du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) afin d'obtenir une subvention, la plus importante possible, dans le cadre de la sécurisation de ces installations.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025



ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250211-DE

Exécutoire le 3 mars 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 26 février 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN